



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 1<sup>er</sup> septembre 2021

### ORDRE DU JOUR

1. Personnel communal Contrats à durée déterminée pour les services périscolaires
2. Personnel communal – revalorisation du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
3. Personnel communal – Définition de ratio de promotion pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.
4. Budget principal – Décision modificative n°1 – Dégrèvement Jeunes agriculteurs
5. Lotissement des prés – Travaux de viabilisation du lotissement – Avenant n°1 EIFFAGE/MIGNE TP
6. Lotissement des prés – Modification du permis d'aménager – Modification du règlement
7. Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
8. Maison médicale – Contrat de bail pour le cabinet de l'Infirmier en Pratique Avancée
9. Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la cuisine centrale
10. Convention de mise à disposition de locaux pour les activités du Relais d'Assistants Maternels
11. Bien sans maître – Incorporation de biens dans le domaine communal
12. SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée - Rapport annuel 2020

### QUESTIONS DIVERSES

#### INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain  
Décision d'Exécution des Marchés

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

**ABSENTS et EXCUSES :** NEAULEAU Franck donne pouvoir à PROUX Jérôme, PENISSON Landry donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine, AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry

Secrétaire de séance : RAUTUREAU Freddy

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

*Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 a été adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :*

- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### Services périscolaires - création d'emplois à durée déterminée

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer des contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité:

- Un CDD de 1168 heures environ sur le grade d'adjoint d'animation, 1<sup>er</sup> échelon, pour assurer l'animation auprès des enfants de l'Accueil de loisirs, le service du restaurant scolaire et la garderie périscolaire du 01/10/2021 au 31/08/2022.
- Un CDD de 455 heures environ sur le grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, pour le service de la garderie périscolaire et service du restaurant scolaire, du 01/10/2021 au 31/08/2022.
- Un CDD de 124 heures environ sur le grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, pour assurer le service du restaurant scolaire, du 01/10/2021 au 05/07/2022.

#### Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, la proposition du Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il valide les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE) et les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.

#### Personnel territorial – Définition de ratio de promotion pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

### Budget Principal – Décision modificative n°1

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 pour le budget Principal, l'équilibre du budget n'étant pas altéré.

#### Budget Principal DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6268 : Autres services extérieurs	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7391171 : Dégrèvements taxe foncière / propriétés non bâties Jeunes agriculteurs	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Aliénations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

### Lotissement des prés – Travaux de viabilisation du lotissement – Avenant n°1 EIFFAGE/MIGNE TP

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation du lotissement des prés, de la société EIFFAGE/MIGNE TP. Il porte sur les travaux d'extension du réseau pluvial sous voirie pour un montant de 3 035 € HT, ramenant le montant du marché à 229 879.30 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

### Lotissement des prés – Permis d'Aménager modificatif n°1 – Modification du règlement du lotissement

Le règlement du lotissement des prés a été élaboré sur la base du Plan Local d'Urbanisme. Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat, il convient de modifier le règlement du lotissement de prés. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification du règlement et de la notice explicative du lotissement des prés, notamment en ce qui concerne les implantations de constructions vis-à-vis des limites et la hauteur des clôtures. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recueillir l'accord des colotis, sous forme de signatures sur une feuille d'émargement, à travers de laquelle les colotis expriment leur accord ou désaccord sur la modification. Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de permis d'aménager modificatif.

### Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40% de la base imposable.

### Location du cabinet médical pour l'Infirmier en Pratique Avancée

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une partie du cabinet médical n°4, situé au 6 Place de l'Église, est occupé depuis le 1<sup>er</sup> août 2021 par un Infirmier en Pratique Avancée. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des loyers à 300€ Charges comprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une gratuité est accordée jusqu'au 31 décembre 2021.

### Projet de construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant scolaire – Lancement consultation pour la maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour les travaux de construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant scolaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

### Convention de mise à disposition de locaux pour les activités du Relais Assistants Maternels (Relais Petite Enfance)

Le conseil municipal adopte les termes de la convention définissant les conditions d'utilisation des locaux de la médiathèque, par le Relais Assistants Maternels (Relais Petite Enfance), notamment le versement d'un forfait pour l'entretien des locaux, de 19<sup>e</sup> par matinée d'activité.

### Biens sans maître – Incorporation de biens dans le domaine communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'incorporation des biens sis ZW 30, ZY 47, ZY 48 et ZY 198 et présumés sans maître, dans le domaine communal.

### SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ASCLV – Rapport annuel 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2020 de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

### Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'offre du garage « Automobiles du Roussay » pour l'acquisition d'un camion benne IVECO d'occasion de 2019, d'un montant de 26 831.76 € HT soit 32 198.12€ TTC (dont 431.76€ pour la carte grise et 1 500€ de reprise de l'IVECO «immatriculé 3479 XY 85).

## INFORMATIONS DIVERSES

### Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
SAS OPAZUJINE 5 allée Maud Mannoni 44000 NANTES	AH 223 Rue Clémenceau	54 500€ + frais d'acte notarié	05/08/2021	IA 085 210 21 V0012
Mme LUBAUD Catherine 2 Impasse Saint Louis 85170 LE POIRE SUR VIE	AE 24 et AE 25 8 rue du Stade	410 000€ + frais d'acte notarié	30/08/2021	IA 085 210 21 V0013
M et mme THIERY Wilfried 12 rue de Nantes 44650 LEGE	AH 241 4 Impasse du Fief de l'Ouche	201 400€ + frais d'acte notarié	30/08/2021	IA 085 210 21 V0014

### Décisions d'exécution des marchés

Pas de décision depuis le dernier conseil

Le Maire, Guy AIRIAU  
Le 10 septembre 2021

